

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

| | | | |
|---------------------------------|----------|----------|--------|
| | 3 mois | 6 mois | 1 an |
| LOT et Départements limitrophes | 4 fr. 25 | 8 fr. | 15 fr. |
| Autres départements | 4 fr. 50 | 8 fr. 50 | 16 fr. |

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

| | |
|--|----------|
| ANNONCES (la ligne ou son espace) | 50 cent. |
| RÉCLAMES (— d —) 3 ^e page | 1 fr. |

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le traité de Versailles et le rapport de M. Barthou. — La Hongrie libérée du Bolchevisme. — A quand le tour de la Russie ? Un exposé concluant du résultat obtenu par Lénine !... L'exemple doit suffire à édifier la France. — L'importance de la révision des traités de 1839 pour la Belgique et la France. — Les élections.

M. Barthou a déposé son rapport sur le traité de Versailles. Il propose une adoption pure et simple.

La commission de la Chambre approuve ces conclusions à l'unanimité moins deux voix.

Même si le traité comporte des imperfections, — pourrait-il en être autrement ? — toute discussion est vaine à l'heure actuelle.

Qui accepterait de remettre tout en question ? La chose aurait des conséquences naturelles : une nouvelle mobilisation possible. Y a-t-il des députés qui voudraient lancer la France dans un second conflit en rejetant le traité de Versailles ?

Le pacte actuel est le résultat de longues discussions entre les Alliés. Si ces derniers nous ont refusé un certain nombre de satisfactions, c'est qu'ils n'ont pas cru pouvoir nous suivre dans toutes nos justes revendications. Se figure-t-on qu'aujourd'hui, alors que le monde est épuisé, l'Amérique et l'Angleterre vont nous accorder leur appui pour des compléments auxquels elles s'opposaient hier ?

Alors, les deux ou trois opposants au texte signé par les nations alliées, voudraient nous lancer dans une nouvelle aventure et compromettre tout ce qui est acquis !

Qu'ils demandent l'avis du pays, ils verront si ce dernier est disposé à le suivre ! Aussi bien, ce serait faire simplement le jeu de l'Allemagne. Comme le dit notre confrère Gauvain des Débats : « en rejetant le traité nous rendrions à l'Allemagne le plus éclatant et le plus inattendu des services. Nous tournerions contre nous l'opinion publique dans les deux hémisphères. Enfin nous fournirions au bolchevisme le plus magnifique champ de manœuvres. Nous nous précipiterions dans le chaos. »

Nous en sortons, ce n'est pas pour y retourner. Tirons le meilleur parti possible du traité actuel et remettons-nous au travail intensif. C'est le seul moyen de reconstituer une France prospère.

La Hongrie paraît vouloir s'affranchir du bolchevisme. La présence des troupes roumaines n'est pas étrangère à cette évolution dont se félicite, par la suite, le peuple Magyar.

C'est, en outre, un heureux résultat pour l'Europe qui voit un foyer de désagrégation disparaître du centre du Continent.

Et s'il existe encore quelques éléments qui regrettent l'échec du bolchevisme hongrois, ils pourraient se faire une opinion raisonnée d'après les lamentables résultats obtenus en Russie.

Ces résultats nous sont certifiés par la presse bolcheviste elle-même. Il suffit de citer cette presse en laissant parler les événements. Tout commentaire est superflu.

Lénine avait le projet de réaliser intégralement le programme collectiviste de Karl Marx. Pour atteindre ce résultat il n'a pas reculé devant la dictature la plus violente auprès de laquelle le pouvoir autocratique des tsars apparaît comme d'une singulière douceur.

Dans la république des Soviets, l'autorité devait normalement appartenir au suffrage universel. Cela gênait Lénine qui ne concevait qu'une autorité : la sienne. C'est pourquoi, par décret en date du 6 juin 1918, le tyran ordonnait « l'expulsion de l'opposition socialiste du Comité central des Soviets et de tous les soviets locaux ».

Il y a des gens qui ne nous approuvent pas, dit Lénine qu'on les expulse. Voilà comment on conçoit la liberté sous le régime bolcheviste. Pareillement vicié à la base, ce régime ne pouvait que multiplier les déceptions pour le pays. C'est ce qui a eu lieu au point de vue commercial et industriel de l'aveu même de Goukovski, commissaire bolcheviste aux finances : « La nationalisation des banques, a-t-il dit a eu pour effet de tuer le commerce, les échanges. Je ne puis donner une recette pour sortir de cette situation, je constate sim-

plement. La confiscation systématique de l'industrie a détruit tout l'appareil du crédit. Les capitalistes auvent de l'organisation. Ils savaient faire marcher l'économie populaire. Il serait bien de solliciter les plus actifs d'entre eux. Ce qui nous semblait la simplicité absolue, l'annulation des emprunts, ne s'est pas montré un problème simple en pratique, mais au contraire très compliqué. On a de même nationalisé aveuglément l'industrie. »

Ainsi de l'aveu d'un collaborateur de Lénine, le commerce et l'industrie ont été anéantis par le bolchevisme. L'aveu est accentué par l'organe officiel du parti, l'Izvestia du 30 mai 1918, qui reconnaît la « démolition fatale de la classe ouvrière » ; — par le marxiste Bazaroff qui, dans la Novia Jizn du 30 mars 1918 écrit : « la mise en pratique du contrôle ouvrier sur l'industrie devait entraîner la mort de cette industrie » ; — par Larine, ancien commissaire du peuple pour le travail, qui dit ingénument : « L'expérience n'a pas réussi » et qui complète son aveu par cette énormité : « Nous avons introduit dans le pays la licence inouïe des ouvriers. »

Ce sont les soi-disant défenseurs du prolétariat qui qualifient de cette manière le rôle des ouvriers !

Et le 4 mai 1918, l'Izvestia — l'organe officiel de Lénine, ne l'oublions pas — déclare qu'on en est arrivé « tout simplement à l'incompréhension de la production totale, à la dissolution complète de l'économie. »

On conçoit, dans ces conditions, ce que peut être la situation actuelle de l'industrie russe.

Des journaux officiels du parti bolcheviste, notamment le Novi Puty (organe officiel économique du Nord), avouent que pour les chemins de fer, par exemple, les dépenses sont passées de 1 à 11 milliards et le rendement de 100 à 20. De sorte que depuis Lénine le rendement est 5 fois moins grand pour une dépense 11 fois supérieure. On dépense 55 milliards où un seul suffisait avant le bolchevisme !

Voilà le résultat que nos révolutionnaires proposent à notre admiration.

Et encore pour obtenir ce résultat lamentable le bolchevisme doit-il faire fi de la liberté de l'ouvrier. Le socialiste révolutionnaire Soukhomline disait le 11 janvier 1919 à la C. G. T. : « L'Etat est devenu patron, mais le Gouvernement applique des mesures qui, de tout temps, avaient été combattues par les ouvriers : abolition de la journée de huit heures, rétablissement du travail aux pièces ». Ce faisant il ne fait qu'appliquer le programme de Lénine qui déclarait : « Le Russe est un mauvais ouvrier, il faut lui apprendre à travailler, il faut nommer des dictateurs d'industrie, il faut appliquer le travail aux pièces et le système Taylor. »

Mais il faut aussi, paraît-il, arrêter, emprisonner, et, au besoin fusiller les ouvriers qui délibèrent sur le règlement des questions ouvrières.

Le 13 juin 1918, douze ouvriers sont arrêtés par les bolcheviks au moment où ils débattaient la question d'un congrès ouvrier pour toute la Russie. Ils réussirent à faire connaître par une voie détournée leur arrestation en lançant l'appel suivant : « Par la présente, camarades et citoyens, nous prisonniers du Gouvernement bolcheviste, militants responsables des organisations prolétariennes et des partis socialistes, protestons de toutes nos forces contre notre arrestation et contre l'atteinte indigne qu'ont portée au droit de réunion des ouvriers, les agents du pouvoir autocratique des bolcheviks, le 13 juin 1918 ; nous protestons contre la répression cruelle exercée contre la classe ouvrière qui, au bord du gouffre, cherche la voie du salut et de la délivrance de la Russie et des masses ouvrières ».

Cet attentat fut suivi d'un appel des ouvriers socialistes. On y lisait : « Notre vie est devenue intolérable, les fabriques chôment, nos enfants meurent de faim ; au lieu de pain, les affames reçoivent des balles ; le droit de parler, d'imprimer, de s'assembler, n'existe plus il n'y a plus de justice, nous sommes gouvernés despotiquement par des hommes en qui nous n'avons plus aucune confiance depuis longtemps, qui ne connaissent ni loi ni droit, ni honneur, qui nous ont trahis et vendus pour conserver le pouvoir. Ils nous ont promis le socialisme et ils n'ont fait qu'anéantir notre économie populaire par leurs expériences insensées, — au lieu du socialisme nous avons des fabriques vides, des hauts-fourneaux éteints, des milliers

de sans travail, la guerre civile dévastée le pays, les champs ne sont pas ensemencés... Nous vous adjurons, frères ouvriers, de combattre contre les soviets pour la restauration des pouvoirs du peuple — pour la Constituante, — pour des institutions vraiment démocratiques et surtout pour nos organisations ouvrières indépendantes ».

Le gouvernement bolcheviste ne reconnaît pas aux ouvriers le droit de faire grève, et quand des grèves éclatent, qui ne sont que trop justifiées par l'abominable tyrannie du Gouvernement des Soviets, les bolcheviks les répriment par la force !

La baïonnette entre en jeu en ce cas, ce qui motiva une violente protestation des ouvriers des usines Poutiloff qui affirmèrent que « le Gouvernement bolcheviste a trahi l'idéal supérieur de la Révolution... »

On voit, par ce court exposé, combien la faillite du bolchevisme-marxiste est totale. Nous devons donc nous réjouir de la chute de Bela Kuhn, lieutenant de Lénine et souhaiter que ce dernier rejoigne bientôt son complice dans l'exil.

Cela paraît être le vif désir des ouvriers russes eux-mêmes. N'est-ce pas un marxiste connu, Bernstein qui a dit à la conférence internationale de Berne : « Le bolchevisme conduit tout droit à la décadence de l'humanité... »

Or le bolchevisme, c'est l'application intégrale et rationnelle du collectivisme.

Puisse l'essai qui vient d'en être fait en Russie, où il a causé sa ruine, nous mettre en garde contre son application chez nous, sous quelque étiquette que ce soit !

La Belgique se passionne pour la révision des traités de 1839 dont la Conférence de la Paix s'occupe en ce moment. Les manifestations se multiplient sur tout le territoire belge ; la chose est compréhensible, cette révision étant capitale pour l'existence de nos voisins. Elle est également grave pour la France. Il faut l'établir une fois de plus, aux yeux du public, afin que ce dernier saisisse la nécessité d'une décision conforme aux désirs de Bruxelles.

En cas d'agression, la Belgique ne peut se défendre ni au nord, ni à l'est. Au nord, la Hollande pénètre sur le territoire belge au delà de l'Escaut ; à l'est, le Limbourg hollandais s'étend vers le sud offrant aux troupes assaillantes la trouée de la Meuse. Ce sont deux plaies ouvertes au flanc de la Belgique qui paralysent totalement nos voisins dans leur défense. C'est le résultat de l'habile politique germanique. Nos ennemis ont voulu qu'il leur fut toujours possible d'envahir le nord de la France par la trouée du Limbourg.

La solution du problème intéresse donc notre pays autant que la Belgique elle-même. La sécurité de l'Entente exige que le cas soit tranché conformément aux vœux de Bruxelles.

Les Alliés ont, par suite, le devoir impérieux d'appuyer les revendications Belges. Il ne faut pas se dissimuler écrit le Temps, « que pour l'opinion publique en Belgique, depuis la douloureuse expérience faite en 1914, la garantie de la sécurité du territoire national prévaut sur toutes les autres considérations, et qu'aussi longtemps que les Belges ne seront pas mis en mesure d'assurer pleinement leur défense par leurs propres moyens ils considéreront que la lutte qu'ils ont soutenue plus de quatre années durant avec tant d'héroïsme et la victoire, dont ils furent de la première à la dernière heure, les bons artisans aux côtés des Français et des Britanniques, n'ont pas répondu à ce qu'on était en droit d'en attendre. Alors que toutes les nuances alliées ont pu réaliser leurs légitimes aspirations nationales et s'assurer les justes réparations du droit violé à leur détriment dans le passé, seule, la Belgique héroïque et martyre ne retrouverait pas ce qui lui fut arraché jadis et resterait, en 1919 comme en 1914, avec sa frontière ouverte à l'agression allemande. Peut-on se l'étonner que cette injustice du sort gonfle d'amertume le cœur belge ? »

Cette amertume doit disparaître par une équitable révision des traités de 1839.

A quelle date et dans quel ordre auront lieu les élections générales ? Sur le premier point tout le monde est d'accord : le plus tôt possible. Il y a une nécessité évidente à permettre au pays de donner son opinion dès que la démobilisation le permettra.

Sur le second point les avis sont

partagés. Une conversation a eu lieu à ce sujet entre M. Clemenceau et la Commission du suffrage universel.

M. Clemenceau voudrait commencer par les élections législatives qui déterminent plus sûrement les courants les plus marqués.

La Commission du suffrage universel est d'avis de commencer par les élections municipales. On continuerait alors par les élections cantonales, les élections sénatoriales et les élections législatives.

Les deux méthodes ont leurs avantages et leurs inconvénients. Il semble cependant que la proposition de la Commission du suffrage universel soit la plus logique.

Si l'on commence par les élections législatives, nombre d'élus passeront au Sénat. Il faudra prolonger l'agitation du pays pour remplacer les députés devenus sénateurs. Ce sera indispensable avant le 17 janvier 1920, jour où le Congrès doit désigner le Président de la République.

Or, l'agitation sera suffisante avec les élections normales, sans l'accroître par des élections supplémentaires.

Il semble donc que la proposition de la Commission du suffrage universel soit la plus rationnelle.

Nous ne tarderons pas à être fixés, le Président du Conseil ayant promis que la question serait prochainement étudiée par le Conseil des Ministres.

A. C.

INFORMATIONS

Une décision de M. Clemenceau

Le président du Conseil a reçu, ce matin en présence de M. Noulens, une délégation du conseil municipal accompagné de M. Autrand. M. Clemenceau a décidé de mettre à la disposition de la ville de Paris des vivres de l'intendance en grande quantité, dont l'administration préfectorale assurera le camionnage. Espérons que des décisions analogues aideront les consommateurs de province.

Le traité avec l'Autriche

Les contre-propositions autrichiennes insistent spécialement sur l'impossibilité matérielle pour l'Autriche de pouvoir accéder aux conditions financières de l'Entente. Les Autrichiens proposent de remettre à l'Entente même l'administration financière de leur pays, de façon qu'elle puisse se rendre compte qu'il est impossible à 7.000.000 d'individus de payer la dette d'un empire qui comprenait 58.000.000 d'habitants.

La Belgique ratifie le traité

La Chambre a adopté, par appel nominal et à l'unanimité des 128 membres présents, le traité de paix avec l'Allemagne.

La Chambre a voté ensuite, à l'unanimité, le projet concernant les territoires rattachés à la Belgique par le traité de Versailles et approuvant l'accord relatif à l'occupation militaire des territoires rhénans.

Vacances parlementaires

La Chambre a décidé de s'ajourner samedi, après le vote du budget, jusqu'au mardi 26 août, date à laquelle commencerait la discussion du traité de paix.

La Belgique cède à la France 5 millions de kilos de sucre

M. Wauters, ministre du ravitaillement, vient de télégraphier au gouvernement français que la Belgique accorde sur sa réserve de sucre une quantité de 5 millions de kilogrammes à la France.

Le procès de Guillaume II

La procédure, pour le procès de l'ex-kaiser, sera fixée par la Conférence de Paris, dès qu'elle se réunira de nouveau, après les quinze jours de vacances qu'elle va prendre. L'ex-kaiser prépare déjà sa défense et des experts légaux allemands sont à Amérogen en consultation avec lui. Tous les détails fixés pour son procès et pour l'acte d'accusation lui sont immédiatement communiqués. L'accusé n'est pas inquiet.

Suivant le « Westfälischer Anzeiger » le comte Eulenburg, agissant comme représentant du roi de Prusse, a adressé au gouvernement prussien une demande tendant à ce qu'une somme de 2 millions et demi de flo-

rins hollandais, prélevée sur la fortune particulière de Guillaume, soit mise à la disposition de l'ex-roi de Prusse pour l'achat d'une propriété. La demande du comte Eulenburg a été soumise au Landtag prussien.

5 milliards 700 millions de crédits provisoires pour un seul trimestre

Le ministre des finances a fait distribuer vendredi à la Chambre le projet de crédits provisoires afférents aux dépenses exceptionnelles des services civils du quatrième trimestre. Ces crédits s'élèvent à 5 milliards 767 millions, en diminution de 1 milliard 200 millions sur ceux du troisième trimestre. Les crédits concernant les dépenses militaires proprement dites s'élèvent à 4 milliards 984 millions, contre 3 milliards 826 millions pour le troisième trimestre, soit une diminution de 842 millions. Les services civils, dans leur ensemble, offrent des diminutions s'élevant à 376 millions.

M. Klotz a déposé en même temps un second projet ouvrant des crédits additionnels, également applicables aux dépenses militaires et aux dépenses exceptionnelles des services civils. L'ensemble de ces crédits s'élève à 1 milliard 271 millions.

Les bolcheviks hongrois sont battus

L'annonce que les troupes roumaines avaient atteint Budapest, a jeté une véritable consternation dans tous les milieux bulgares. La défaite des bolcheviks hongrois et l'entrée des Roumains à Budapest étaient absolument inattendues par les hommes politiques et les officiers bulgares qui étaient convaincus que les Hongrois réussiraient dans leur attaque brusquée et n'attendaient que la défaite roumaine pour assaillir à leur tour leurs voisins du Nord.

183 assassinats à l'actif des « Amis de Lénine »

La « Neue Preis Prusse » assure assure qu'un grand nombre de membres de la bande des « amis de Lénine » organisée par Szamuely, ont été arrêtés à Budapest. Ils ont avoué que 183 assassinats politiques avaient été commis par eux.

Les cheminots anglais ne feront pas grève

La grève que certains meneurs avaient cherché à provoquer à Londres parmi le personnel des chemins de fer, par solidarité envers le personnel policier, n'aura pas lieu. A la réunion nationale des cheminots, il a été décidé qu'il n'avait pas lieu d'ordonner la cessation du travail pour soutenir le mouvement syndicaliste. Le Syndicat des mécaniciens et chauffeurs a également adopté l'attitude pacifique.

Le monde va-t-il manquer de blé ?

On mande de Washington qu'une déclaration relative à l'approvisionnement en céréales du monde, publiée par M. Barnes, directeur de la corporation des grains aux Etats-Unis, dit que la récolte américaine est en déficit de quatre cents millions de boisseaux et que la production européenne, la Russie non comprise, est de environ cinq cents millions de boisseaux, alors qu'elle devrait être de 1.800.000.000.

Chambre des Députés

Séance du 7 août.

La Chambre discute le projet portant ouverture des crédits en vue du règlement transactionnel des litiges relatifs à l'exécution des transports militaires sur les grands réseaux de chemins de fer.

M. Hesse indique que le montant total des charges incombant à l'Etat du fait de la transaction passée avec les Compagnies pour les transports militaires est de 683 millions 570.000 francs.

M. Margaine critique le projet que défend M. Clavelle. M. Moutet propose l'ajournement du projet. L'ajournement est repoussé par 341 voix contre 103. Le projet est voté par 325 voix contre 103.

La Chambre vote un projet ordonnant la vente aux enchères publiques de trois colis ou marchandises livrables en gare qui n'auront pas été enlevés par les destinataires dans les délais réglementaires.

Séance du 8 août.

M. Bouyssou pose une question à M. Noulens, ministre de l'Agriculture au sujet de l'exploitation de la forêt domaniale dans les dunes de Gascogne. Les résiniers demandant la fin des adjudications et l'organisation de la mise en régie.

Le ministre promet d'examiner les desiderata des résiniers.

La Chambre discute les interpellations sur les services maritimes partagés entre la France et l'Algérie, services que critique MM. Thomas, Rameil, M. Dupuy reconnaît le bien fondé de certaines critiques et dit que le gouvernement fera le nécessaire pour remédier à la situation.

Sénat

Séance du 7 août.

Le Sénat discute le projet du budget. M. Milliès-Lacroix rapporteur, signale qu'il y a une différence de 1 milliard 750 millions entre les recettes et les dépenses. M. Klotz soutient le projet. Les chapitres des ministères des finances, de la justice, des affaires étrangères sont votés.

Séance du 8 août.

Le Sénat discute le projet de budget de 1919. Les budgets de certains ministères sont adoptés.

CHRONIQUE LOCALE

« SUR LE RING »

C'est ainsi qu'un de nos confrères mentionnait la polémique actuelle entre l'organe de M. de Monzie et le Journal du Lot.

Si nous sommes sur le ring, il semble bien que le premier round soit terminé. Laissons au public le soin de se prononcer sur le résultat et bornons-nous à noter qu'il n'y a rien à commenter dans les derniers filets du journal de notre député.

On y trouve bien encore de copieuses injures à notre adresse. C'est chose absolument négligeable.

La partie qui se joue n'a pas pour but d'analyser nos « innombrables défauts », mais de savoir si les populations patriotes du Quercy ont le devoir de se débarrasser des politiciens.

Hors de là, tout est sans intérêt. Si le premier round est terminé nous sommes prêts, quand on le voudra, pour le suivant !

Cahors maritime. — Le bateau

A midi et demi, le promeneur était exact au rendez-vous. Il était seul, il eut le temps d'admirer le vapeur, il eut même le courage de monter sur le pont. Les hommes de l'équipage n'arrivèrent qu'à 1 heure bien sonnée. Mais les préparatifs ne furent pas longs. Aussitôt arrivés, le capitaine prit le gouvernail et les hommes saisirent la corde et comme le matin, ils tirèrent. Le bateau glissa sur l'eau et fut remorqué sans heurt devant la maison Bouyssou.

Là, attendait le Comité des amiraux. Un court colloque eut lieu entre ceux-ci et le mécanicien. Une délégation du Comité monta à bord ; les hommes de l'équipage roulaient les cordes et se retirèrent.

Le mécanicien et le chauffeur pénétrèrent dans la machinerie, et quelques minutes après le moteur ronflait. Le vapeur allait partir. Un coup de sifflet, toute le monde est en place ; un second coup de sifflet et le bateau marche sur l'eau ; en quelques secondes, il se trouvait en pleine rivière. Les nageoires fonctionnaient à merveille. Le promeneur resté sur la berge était dans l'extase.

Le bateau arrivait à la pointe de l'île Robinson, il marchait à bonne allure, et la croisière s'annonçait superbe pour ceux qui avaient l'honneur et le plaisir d'y prendre part.

Mais à la hauteur de l'Aviron l'Impassible s'arrête. Qu'est-ce qu'il y a ? Le mécanicien sort de la machinerie et annonce : « Un tube de la chaudière, un levier ont cassé. »

La croisière était terminée. Que faire ? On ne pouvait pas rester en pleine rivière ! l'ordre des amiraux fut formel : rentrer au port d'attache. Les hommes de l'équipage armés de gaffes firent descendre le bateau au

fil de l'eau; ainsi l'impassible passa le Pont Neuf, l'écluse de St-Georges, longue le chemin de halage de Coty, passa le Pont de St-Georges, et entra dans le canal de l'écluse où il fut arrêté.

Le promoteur l'avait suivi jusque là. « Que va-t-il devenir ? » demanda-t-il. Le mécanicien répondit : « Ce qu'il voudra ; il ne peut pas marcher. C'est un vieux clou. Il mourra là. »

Le mécanicien ne mentait pas. Depuis cette époque, le bateau repose derrière le moulin de St-Georges, comme chacun peut le constater, et les planches qui le composent se pourrissent de plus en plus : tel qu'il est, jamais il n'ira à Bordeaux, au Havre, à Marseille chercher des denrées pour la consommation de la population cadurcienne.

L'historique de la construction, des expériences, des randonnées du bateau est terminé. Il n'est pas chargé ; il est exact dans la plupart de ses détails.

Quelle est donc la conclusion qui en ressort ? Eh bien, ceux qui ont pris l'initiative de la construction de ce bateau, ceux qui annonçaient que Cahors et le Lot seraient ravitaillés par voie fluviale, se sont f... du public cadurcien. C'est un énorme bateau qu'ils lui ont monté.

Au début de la guerre, le ministre des travaux publics, par circulaire, engagea les Préfets des départements qui possédaient des cours d'eau navigables, d'organiser ou de réorganiser le service de la batellerie, car le ministre prévoyait que les voies ferrées utilisées pour les transports militaires ne pourraient que difficilement assurer le service du ravitaillement civil.

L'administration du Lot écouta les appels du ministre, et décida d'établir le service de batellerie. Nous croyons même qu'à cet effet, elle reçut une subvention du ministre.

Elle procéda à la réparation des écluses, au dragage de la rivière, car le service de la navigation du Lot n'existait que pour la forme depuis plus de 10 ans.

En même temps l'administration décida d'acheter des péniches : elle n'en trouva pas à acheter. Elle résolut de faire construire à Cahors un grand bateau. Ce fut l'origine de l'« Impassible ».

C'était, sans erreur en l'année 1915, que commencèrent les travaux, et à cet effet, le ministre informé, adressa une lettre de félicitations à l'administration.

Par suite d'un accord intervenu entre l'administration et MM. Dubernet-Paita, ceux-ci prirent ces travaux à leur charge, sous la direction de l'administration.

Ces travaux durèrent jusqu'en l'année 1918 ; le bateau fut construit, c'est vrai ; mais comme nous l'avons démontré, il n'a jamais pu faire plus de 100 mètres.

Nous n'avons pas à apprécier pourquoi ce vapeur n'a pu marcher sur l'eau. Nous constatons qu'il n'a rendu aucun service au ravitaillement.

Mais ce qui paraît excessif, c'est d'apprendre que cet anas de bois inutilisable, qui pourrait dans le canal de St-Georges venir d'être acheté à MM. Dubernet et Paita par l'administration et pour la somme de 30.000 francs !

Nous ne soutiendrons pas que les vendeurs réalisent une affaire d'or ; peut-être la construction si lente, si compliquée de l'impassible leur a presque coûté cette somme.

Mais que fera l'administration de ce bateau ? Ou, qu'en fera-t-elle ? A quel usage le destine-t-elle ? Encore quelques mois, les planches seront inutilisables, et d'ores et déjà nous pouvons affirmer que chaudière, moteur sont hors d'usage, tout au plus bons à jeter à la ferraille.

Alors ? Quelle est la combinaison envisagée ? Prendre ce bateau, le réparer, le mettre en état de voguer ? C'est 30.000 francs de plus à dépenser, c'est le prix de deux bateaux ! On ne comprend pas !

Pendant 3 ans 1/2 ce bateau est resté en chantier, alors que les besoins du ravitaillement de la population étaient extrêmes. C'est à cette époque-là qu'il aurait été utile. De main, il faut bien l'espérer, les transports par voie ferrée ou par route s'amélioreront. Est-ce que le service de batellerie sera organisé ? Tant mieux. Mais est-ce que l'impassible constituera à lui seul la batellerie du Lot ?

C'est du bluff, de la comédie pure ; mais ce qui est plus triste, c'est l'argent jeté, gaspillé, perdu.

Perdu pour tout le monde ? Probablement non : les vendeurs n'auraient pas fait une mauvaise affaire.

L. B.

Au sujet des autobus

Oyez cette histoire, publiée par le journal de Lui !

« Une brave femme de cheminot descend à la gare de Gourdon. Elle va prendre l'autobus pour aller embrasser sa gosse à Labastide. Un quidam lui explique la campagne du Journal du Lot et l'intérêt qu'il y aurait eu à ne pas créer tout de suite le service d'autobus. Oh ! mes amis ! quelle avalanche d'invectives contre cet inconnu qui voudrait faire disparaître le précieux véhicule ! »

Evidemment, stylée par le quidam de la feuille de Lui, la brave femme ne pouvait que proférer des invectives !

Mais voyez comme le hasard fait bien les choses. Peut-être la même femme, dans tous les cas une femme de cheminot qui se rendait à Labastide entendit parler de l'affaire des autobus.

Elle arrivait de Gourdon et avait pris l'autobus : elle était satisfaite de

son voyage, mais elle s'indignait du prix qu'elle avait payé pour 2 petits colis.

Elle n'invectiva personne, mais quand elle sut, qu'en plus de ces prix exagérés, arbitraires, le Conseil général du Lot, sur la proposition de M. de Monzie, avait décidé de payer aux entrepreneurs une subvention double de celle qu'il aurait dû payer si on avait eu le moindre souci des deniers des contribuables, oh, alors ! cette brave femme manifesta une indignation encore plus grande.

« Comment ! on a dépensé 200.000 fr. lorsqu'on pouvait n'en dépenser que 100.000 ? Mais, mais, mais... Et 2 ou 3 entrepreneurs touchent tout cela ? Ce n'est pas possible. Il y a quelque chose là-dessous. »

La brave femme lut, peu après, le Journal du Lot qui déclarait que la création des autobus était nécessaire, mais qu'estime que c'est vouloir jeter l'argent par les fenêtres ou bien engraisser deux, trois personnes, peut-être plus, que de n'avoir pas fait appel à des concurrents qui consentaient un rabais de 50 % sur le service d'autobus.

Un quidam, à côté de cette brave femme, riait jaune. C'était un de ces individus qui sont et ne sont pas tout en étant des agents électoraux de campagne, bien en cour auprès de l'administration — avec un grand A — et évidemment auprès de Lui !

L. B.

Légion d'honneur

Notre compatriote, M. Philipon, Procureur de la République à Paris est promu au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

Nous adressons au distingué magistrat nos vives félicitations.

Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 207 dont les noms suivent :

Albert (Pierre-Louis), caporal (active) à la 6^e compagnie du 7^e rég. d'infanterie ; glorieusement tué en entraînant son escouade à l'assaut des tranchées allemandes sous des feux croisés de mousqueterie et de mitrailleuses. A été cité.

André (Charles), soldat (active) à la 3^e compagnie du 7^e rég. d'infanterie ; jeune soldat de la classe 1916, très bon soldat, très courageux, toujours volontaire pour les missions périlleuses. Blessé mortellement à son poste de combat, dans la nuit du 8 septembre 1916. A été cité.

Audren (Joseph-Auguste-Marie), adjudant au 7^e rég. d'infanterie territoriale ; a montré le plus grand courage en organisant la défense du canal de Bosinghe. Tombé au champ d'honneur le 24 avril 1915. A été cité.

En pays d'occupation

Ce ne sont pas des histoires, c'est de l'histoire.

De presse, à juste raison, a déjà jeté de hauts cris contre l'envahissement de la marchandise allemande sur le marché français, et, en particulier de la quinquinerie. En 1913, j'étais en Allemagne et la différence de prix, en l'espèce, m'avait déjà frappé.

Nous sommes, si vous le voulez, à Forbach, pays reconquis, ou à Saarbrücken, à 2 pas, en Prusse, ou dans une ville quelconque du Rhin. Circulant, moi aussi, dans les rues de Forbach, je vis des magasins avec cette affiche : « Magasin allemand consigné à la troupe. » Je m'approche et l'examine la devanture. Qu'y vois-je ? Un magnifique couteau à lames multiples ; coût : 6 marks = 7 fr. 25, ou le mark vaut 0 fr. 43 et je suis payé en francs. Un beau cadenas ; coût : 80 pfennigs = 0 fr. 30. Bigre la belle bicyclette ! coût : 150 marks = 187 fr. 50 = le tiers en francs, et ainsi de suite. Le magasin français, lui, m'offre les mêmes objets 3 fois plus chers. Le poilu qui est aussi patriote que le héros de l'armée, bouillant Achille, n'a pas l'embaras du choix ; en pays occupé, il achète. En pays reconquis, il aura recours à un subterfuge pour offrir un souvenir à un ami, à sa famille.

Moyennant une pièce de 0 fr. 50, il trouvera un intermédiaire. Et n'importe, lui donner un leçon de patriotisme, lui représenter qu'il a acheté à un marchand boche, il vous enverra à la balance, vous montrera ses brisures, ses blessures et sa croix de guerre et il ajoutera : « Que le marchand d'à-côté ne nous écorche pas et vende au même prix. » Et il a raison. La lutte économique recommence et le Boche va nous la livrer terrible et ses marchandises, des marchandises, passeront par toutes les frontières des bons neutres. D'ailleurs le Boche qui suscite la grève chez nous et provoque le journee de 8 heures, en est l'ennemi chez lui.

C'est pas un secret, cette théorie s'étale tout au long dans les colonnes de ses journaux. En Allemagne, l'ouvrier veut travailler 10 heures, avec un salaire inférieur ; ainsi il produira davantage, à un prix inférieur et nous battra facilement. Par contre les équipes allemandes, devant venir en France pour la reconstruction des pays dévastés, entendent ne travailler que 8 heures avec un salaire déterminé.

Passons maintenant à un autre sujet qui paraît plus grivois, mais qui prouve que tous les genres de guerre sont bons pour le Boche. Ces renseignements, je les tiens d'un docteur qui a dû, là-bas, organiser un service d'hygiène et adresser un rapport en haut lieu.

Soit en pays reconquis ou en pays occupé, nos soldats sont pris d'assaut : les abords des casernes grouillent de jupons ; beaucoup même avaient réussi à s'introduire dans les quartiers. La moralité boche s'est depuis longtemps volatilisée et cela dans tous les mondes. Un ordre du jour prophylactique a dû, dans ce sens, être non pas seulement lu, mais affiché dans les garnisons du bassin de la Sarre.

Tous les soirs des patrouilles ramènent de vrais pelotons de filles de joie, confiantes ensuite à l'examen du service sanitaire. Ça devenait inquiétant.

quelque chose avait frappé le médecin-major enquêteur. Parmi les belles de jour et de nuit, beaucoup, mieux tournées que les autres, qui paraissaient fraîches pour une plaque de chocolat, bien rangées, le porte-monnaie garni, produisaient une

impression de raccocheuses spéciales et presque toutes étaient contaminées. Intellectuellement cuisinées, elles avaient les unes naivement, d'autres cyniquement qu'elles avaient été envoyées sur la rive gauche du Rhin pour y multiplier leurs bacilles (en coque) et autres afin d'y affaiblir nos troupes d'occupation. Il a été prouvé officiellement que dans certaines régions, durant les hostilités, la syphilis et la tuberculose avaient été inoculées à des prisonniers et à des malades civils. Et ça continuerait sous une autre forme ! Déjà nous et de la camelote économique et de la camelote d'amour !

Ant. CHÉRY.

Appel aux groupements agricoles du Lot

M. Rey adresse la lettre suivante aux présidents des groupements agricoles du Lot :

Monsieur le Président et cher collègue, Depuis la loi de 1884 sur les syndicats professionnels, toutes les professions tendent de plus en plus à se grouper en syndicats nationaux, fédérations de syndicats pour défendre et faire prévaloir leurs intérêts.

Comme ces intérêts sont souvent différents et parfois même entièrement opposés, malheur aux professions dont les membres resteront isolés, sans cohésion ; car elles sont victimes de celles qui auront su s'organiser pour faire entendre leurs réclamations et les imposer.

Tel sera le cas des agriculteurs, bien qu'ils soient plus nombreux que toutes les autres professions réunies, s'ils ne forment pas un vaste et puissant groupement national capable de faire respecter leurs droits et d'empêcher les mesures contraires à leurs intérêts, telles que celles qui sont déjà en vigueur, dans ces derniers temps, de si nombreux exemples.

La Société d'agriculture du Lot adresse, en conséquence, un pressant appel à tous les petits groupements du département : comices agricoles, syndicat d'agriculteurs et de planteurs de tabac, caisses d'assurances mutuelles, de crédit mutuel, coopératives, etc., afin de se joindre à elle pour constituer la Fédération agricole du Lot qui, avec les fédérations analogues des départements du Sud-Ouest, formera l'importante Confédération régionale agricole de Toulouse, déjà en plein fonctionnement.

Cette confédération du Sud-Ouest va s'unir avec les autres confédérations régionales de France actuellement existantes ou en voie de formation pour constituer, à Paris, la Confédération générale et nationale agricole dont la mission sera de veiller auprès des Pouvoirs Publics à la défense des intérêts de l'agriculture auxquels sont si intimement liés le relèvement et l'avenir de la nation tout entière.

C'est par elle surtout, par le travail intensif, redoublé de nos cultivateurs, que la France pourra se rétablir des pertes incalculables qu'elle vient de subir, car, si glorieux qu'ait été la victoire de ses héroïques enfants, sans cohésions, sans unité d'action dans l'organisation de la production elle serait impuissante à les réparer complètement.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et cher collègue, l'assurance de mes sentiments distingués et dévoués.

Le Président de la Société d'agriculture du Lot, D^r REY.

NOTA. — Pour faire partie de la Fédération agricole du Lot, il suffit que le groupe désigne les membres du bureau comme délégués et une cotisation annuelle de 5 francs par chaque groupelement.

Les adhésions individuelles sont admises à 2 francs par personne.

Chaque groupe, au moment de son adhésion, est prié de faire connaître le nombre de leurs frères qui ont souscrit.

S'adresser à M. ALPHONSE, conservateur-trésorier de la Société d'Agriculture du Lot.

A propos d'Heiler

Nous recevons la lettre suivante : Monsieur le Directeur du Journal du Lot, Dans votre n° de dimanche, 3 août, vous m'avez attribué, dans votre polémique contre M. Heiler, un rôle tout à fait contraire à la vérité.

Je ne puis laisser passer sans protestation votre inexacte affirmation. Lorsque M. Heiler, aux fêtes de Noël 1917, fit une distribution de jouets aux enfants pauvres de notre ville, il songea aussi aux enfants de l'Hospice et, demanda la permission de leur faire une petite distribution. L'administration de l'Hospice, dont j'ai l'honneur de faire partie, accepta son offre gracieuse.

Qui ne l'aurait pas acceptée pour des enfants déshérités ? La distribution effectuée, M. le Directeur et moi qui me trouvais dans son cabinet, nous crûmes de notre devoir de remercier, par la voie de la presse, selon l'usage, celui qui avait songé à nos enfants malheureux.

Une note de remerciement, que je n'ai même pas lue, fut remise à votre rédacteur en chef et, c'est cette note que vous avez refusé d'insérer, pour des motifs que je n'ai pas à apprécier.

Voilà la vérité vraie et, je vous serai reconnaissant d'insérer ma rectification dans votre prochain n°.

Veillez agréer, M. le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués. Jules RESSIGUIER, Conseiller municipal, Membre de la Commission administrative de l'Hospice.

Nous n'avions jamais eu l'intention de mêler le nom de M. Ressayier aux polémiques du Journal du Lot. Mais amant à dire ce que peuvent valoir ses écrits, certains fils communiés aux journaux, nous avions été contraints de parler d'une note reçue d'un tiers et inspirée par un conseiller municipal.

Nous avons été mis en demeure de donner le nom du conseiller en question. Nous l'avons donné. La lettre ci-dessus n'infirmé pas notre première déclaration. M. Ressayier le sait bien...

Ne suffit-il pas de relire la phrase de M. Ressayier ? « Nous crûmes de notre devoir de remercier par la voie de la presse... »

Administration

M. Second, préfet de Meurthe-et-Moselle est nommé préfet hors classe. M. Second est un ancien préfet du Lot qui a laissé à Cahors et dans le Lot d'excellents souvenirs.

Nous lui adressons nos félicitations.

Tabacs

M. Lasne, vérificateur de 2^e classe de tabac à Cahors est promu à la 1^e classe. Nos félicitations.

Gendarmerie

M. Pouvreau, lieutenant de gendarmerie à Elbeuf est promu au grade de capitaine et affecté à Figeac et maintenu aux armées.

M. Prival, capitaine de gendarmerie à Figeac, est nommé à Sartène.

Ecole de Cluny

Notre jeune compatriote Benne Eugène a été déclaré admis à subir les épreuves orales au concours pour l'école nationale, d'arts et métiers de Cluny.

Félicitations.

Nos Docteurs

Nous apprenons avec plaisir que M. le D^r Calvet, décoré de la croix de guerre, vient d'être démobilisé et qu'il rouvre son cabinet, 44, boulevard Gambetta.

A dater de ce jour, il reprend ses visites et ses consultations.

Nos Compatriotes

Nous apprenons avec le plus grand plaisir que notre compatriote, M. Lachière-Rey, ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure, agrégé de l'Université, vient d'être nommé professeur de philosophie au lycée de Lyon. M. Lachière-Rey, qui est un jeune universitaire du plus grand avenir, a fait à Paris de brillantes études. Il a été six fois lauréat du Concours général des lycées de France et a eu pour maître notre éminent et regretté compatriote M. Victor Delbos, membre de l'Institut. Il est le fils de M. Lachière ancien député de Gourdon, et le neveu de M. le docteur Rey, sénateur.

Nos meilleures félicitations à notre distingué compatriote.

OBSÈQUES

Vendredi matin, 3 août, ont été célébrées les obsèques de Madame Leschi, dont nous avions annoncé le décès. Une assistance nombreuse accompagnait à sa dernière demeure cette femme de bien qui avait su se concilier l'estime et l'affection de nos compatriotes.

Au Cimetière, M. Chéry Professeur au Lycée, prononça le discours suivant :

Mesdames, Messieurs, Me rendant de bien grand cœur, mais d'un cœur profondément attristé, aux nombreux vœux exprimés par ses familles, je viens, devant cette tombe prématurément ouverte, payer un tribut de reconnaissance à la mémoire de Madame Leschi.

Quand, il y a quelques mois, la Mort, planant au-dessus de notre lycée, effleura de son aile quelques-uns de ses élèves, Madame Leschi, n'écoulant que les battements de son grand cœur, présument peut-être de ses forces, s'offrit à être leur garde-malade, leur infirmière dévouée, nuit et jour.

Auxiliaire précieuse et éclairée des Maîtres de la Science, elle se prodiguait sans compter, donnant non seulement les soins les plus délicats, mais ne reculant pas devant les besognes les plus écorçantes. C'est que Madame Leschi avait éprouvé les angoisses d'une mère, sachant son fils, seul, loin d'elle, blessé ou malade sur un grabat d'ambulance, ou au lit d'hôpital ; elle connaissait l'abnégation de ces femmes admirables, penchées sur un chevet de douleur ; aussi voulait-elle à son tour, payer sa dette à la société, en se dévouant pour nos enfants. Bien chère Madame, soyez en bénie ; l'Université et les familles ne l'oublieront pas.

Et aujourd'hui la voilà ravie brutalement à l'affection des siens, à l'estime de ceux qui ont pu la connaître et cela après de longues souffrances, supportées avec la sérénité du sage et de la chrétienne que la Mort n'a pas surprise. Elle en a compris l'approche rapide, mais elle l'attendait, envisagée sans défaillance, ayant demandé à Dieu de préparer à ce pas suprême — « je suis prête, dit-elle avec résignation ; je puis partir ! » Maîtresse d'elle-même jusqu'aux derniers moments ; elle se refusait à la consolation de voir son fils bien-aimé, craignant de le distraire de ses études et de compromettre le succès d'un examen. Héroïque par amour maternel, elle refoulait au fond de son cœur ulcéré un de ses desirs les plus ardents. Vous vous rappelez, mon cher ami, que votre mère vous a le plus aimé au milieu de ses plus grandes douleurs.

Monsieur le Proviseur, à vous, à tous les vôtres — si cruellement frappés, à Madeleine Leschi, privée d'un tendre soutien et dont la jeunesse et la douceur seront votre refuge et votre reconfort dans cette épreuve, j'adresse l'expression de nos sympathies les plus douloureuses.

Nous renouvelons à M. Leschi et à sa famille nos bien sincères condoléances.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret le deuil cruel qui vient de frapper M. Bornes, employé à l'Imprimerie du Journal du Lot. Sa mère, âgée de 53 ans, est décédée vendredi.

Au nom de tous ses camarades de l'imprimerie, nous adressons à M. Bornes et à sa famille nos sincères condoléances.

Nous avons le regret d'annoncer également la mort de M. Alazard, entrepreneur, à Cahors, décédé après une courte maladie.

Nous prions sa veuve et ses enfants de vouloir bien agréer nos sincères condoléances.

UN APPEL

L'Union Amicale des démobilisés des armées adresse l'appel suivant à tous les démobilisés des armées : mutilés, combattants, ascendants et veuves de la guerre.

Le dimanche 3 août, Monsieur Legendre confère de l'Amicale des Polilus de la 1^{re} région, donnait à la Halle aux grains à Cahors, une conférence sous les auspices de l'U. A. D. A. Sujet traité : Polilu fais tes affaires toi-même.

Après avoir magistralement traité la question des officiers, et prouvé qu'il n'y avait nulle offense pour ces derniers à ne pas être admis dans nos sociétés, il a aussi traité la question des hommes politiques. N'ac-

cepter aucun patronage, aucune présidence d'honneur de ceux qui ont saboté la guerre, qui ont saboté la victoire, et qui sabotent les justes revendications des Polilus. Guerre à tous les profiteurs.

Poilu, fais tes affaires toi-même, c'est-à-dire forme des listes de Polilus pour le Conseil municipal, présente des Polilus au Conseil général, aux élections législatives, aux élections sénatoriales. Le Poilu a été bon à tout, il sera bon même pour légiférer. Mais pour arriver à cela il faut être uni, il faut que tous les Combattants marchent la main dans la main. A Toulouse l'Amicale des Polilus compte 7.500 adhérents, dans un mois ils seront 20.000.

Que les élections commencent par la base, le Conseil municipal ; que le droit de vote soit acquis aux veuves de la guerre chefs de famille.

Le mot d'ordre sera : Protestons si on commence par élire les députés. Cinq cents Polilus ont applaudi aux paroles ardentes du Conférencier. Réunion générale dimanche 10 août à la salle du Conseil municipal à 15 heures.

Le Président de l'U. A. D. A. Jules ILBERT.

Fédération Nationale des Commerçants et industriels mobilisés

Dans son Assemblée du 31 juillet la section régionale de la Fédération nationale des commerçants et industriels a élu son bureau ainsi qu'il suit :

Président, M. Priolo Victor ; Vice-Président, M. Rollés Eugène ; Secrétaire-Général, Hornière Léon ; Secrétaire-adjoint, M. Regourd ; Trésorier, M. Barthes Louis ; Trésorier-adjoint M. Grèzes Jean.

APPEL

D'abord saluons avec ferveur la mémoire des camarades tombés à nos côtés pour la France et envoyons à nos amis les mutilés le tribut de notre respect et l'assurance de notre fraternelle sollicitude. Nous voici rentrés pour la plupart. Nous sommes chez nous.

Le mot magique que nous osions à peine prononcer est devenu réalité, mais ce n'est pas à nous de nous en vanter.

Une France meurtrie nous avons à donner le maximum de nos efforts pour la prompté renaissance. Dans nos foyers nous avons à relever nos ruines et à ramener l'obscurité des jours plus heureux.

Sur cette image précise nous vous disons « Travaillons ». Nous sommes les agissants et c'est de notre effort que vivra la Nation. Organisons nous pour que toutes les initiatives convergent vers les mêmes buts, toutes forces tendues. Groupons-nous afin d'obtenir des sécurités pour le présent, des réalisations pour demain.

Groupons-nous pour venir à bout des agissements des résistances au progrès des industries et des incapables.

Adhérons en masse à la Fédération des commerçants et industriels mobilisés et énergiquement, sans aucune faiblesse, poursuivons l'exécution du programme commun d'action et de défense.

Et à vous compagnons d'armes des campagnes que nous n'oublions pas, nous disons : Souvenez-vous, que vos frères de lutte ont souffert et qu'ils ont été prêts à soutenir et à défendre le statut que vous avez établi pour vos légitimes revendications.

Nous avons été les vainqueurs de la guerre nous ne voulons pas être les vaincus de la Paix.

Le Conseil d'Administration.

Pour les renseignements ou adhésions s'adresser à : M. Priolo Victor, place de la République, Cahors ; M. Hornière Léon, rue de la Banque, Cahors ; M. Regourd, rue Président Wilson, Cahors.

Le Bureau.

La démobilisation

Ordre particulier de démobilisation n. 6. Les militaires des classes 1913, 1914 et 1915, ainsi que ceux rattachés à ces classes, en vertu de majorations, constitueront le neuvième échelon de démobilisation.

Ils seront renvoyés dans leurs foyers aux dates ci après : Militaires de la classe 1913 et assimilés, du 31 août au 6 septembre ; militaires de la classe 1914 et assimilés, du 7 au 12 septembre ; militaires de la classe 1915 et assimilés, du 13 au 18 septembre.

II. Les militaires des classes 1916 et 1917 constitueront le dixième échelon de démobilisation. Ils seront renvoyés dans leurs foyers aux dates ci-après :

Militaires de la classe 1916 et assimilés, du 19 au 24 septembre ; militaires de la classe 1917 et assimilés, du 25 au 30 septembre.

III. Les militaires à diriger sur les centres de placement prévus par la circulaire du 14 juin 1919 (n. 10,896/14) seront mis en route le premier jour de la période impartie pour la démobilisation de leur classe.

Société de secours mutuels de Cahors

Dans la dernière assemblée générale de la Société de secours mutuels de Cahors, le Trésorier a donné communication de l'état des ressources de la Société.

La situation est florissante : le total de l'actif de la Société est 100.413 fr. 05.

Bureau départemental de la main-d'œuvre agricole

Le bureau départemental de la main-d'œuvre agricole qui a son siège à la direction des Services Agricoles, à Cahors, a été créé en février 1919, pour mettre en relations les ouvriers agricoles avec les agriculteurs ; les fermiers et les métayers avec les propriétaires désirant affermer leurs propriétés ou les donner en métayage.

Il reçoit toutes les demandes et les offres, soit directement, soit par l'intermédiaire des Associations Agricoles (syndicats, sociétés d'agriculture, comices, mutuelles, etc.) Le Bureau a pour but essentiel de conserver ou de ramener à la terre les travailleurs qui ont des tendances à l'abandonner pour des situations qui leur paraissent plus lucratives et qui constituent généralement un trompe-l'œil.

En dehors de la main-d'œuvre locale ou départementale qu'il répartit au mieux des intérêts des employés et des employeurs ruraux, le Bureau de la main-d'œuvre agricole recherche à l'extérieur la main-d'œuvre étrangère susceptible de donner des résultats satisfaisants, et la répartit.

16 h. 3/4 les accents de la Marsaillaise retentissent. C'est l'ouverture de la fête civile. Sur la place de l'Eglise, au pied du monument érigé à la mémoire des combattants tombés pendant la guerre de 1870-71, a été dressé une estrade copieusement pavoisée et décorée avec goût. M. le Maire entouré de son Conseil assiste à une foule compacte se presse tout autour. Le tout Concois est là, les uns en grand deuil, les autres parés de leurs plus beaux habits de fête, mais tous également conscients du caractère de la fête. J'ai assisté à d'autres réunions publiques, mais je n'en ai jamais vu d'aussi calme, d'aussi silencieuse.

Mais je reviens au programme. La Marsaillaise est terminée, elle a été enlevée surtout avec énergie et conviction. M. Toulzac, instituteur, prend la parole, il prononce un discours ayant pour thème : les horreurs de la guerre, la barbarie de l'agresseur, l'enfer des batailles, les souffrances des combattants, même en dehors des combats, etc. Il glorifie les morts, exhorte les mutilés, remercie et félicite les rescapés.

M. Pechberly, conseiller municipal, lit les déclarations du maréchal Foch, de MM. le Président de la République, le Président du Conseil.

M. Bach, ancien instituteur, qui exerça dans la commune pendant quarante ans, adresse un souvenir ému et reconnaissant à ses élèves tombés au champ d'honneur, et son émotion quoique grossie, lui permet encore un mot pour les mutilés et pour ceux dont la mitraille n'a pas voulu.

Arrive le tour de M. le Maire. Dans un discours empreint du plus pur patriotisme il s'efforce de consoler les familles qui ont leurs enfants là-bas couchés dans le tombeau national, pas en revue les leçons que nous devons tirer de la plus terrible des guerres et donne ses précieux conseils pour la paix.

Comme intermèdes les enfants des écoles nous ont récité ou lu des morceaux de poésie bien choisis et composés pour la circonstance. A ce sujet une mention spéciale est due à Mlle Denis, réfugiée de St-Quentin qui, à une diction parfaite, savait joindre des gestes charmants. Plusieurs chœurs patriotiques ont été exécutés de façon impeccable.

Robert Léprout avec son « Diable en bouteille » a donné la note grave ; certains l'ont trouvée même un peu trop grave et pas tout à fait de circonstance. Pourtant sous le comique, les gestes et les grimaces il y avait une haute et fine ligne de morale. L'interprète avertissait les Polius échappés à la tourmente. Il leur disait : « garde ; si au front on vous donnait la « grêle », à une diction parfaite, savait joindre des gestes charmants.

Plusieurs chœurs patriotiques ont été exécutés de façon impeccable.

Plusieurs chœurs patriotiques ont été exécutés de façon impeccable.

Plusieurs chœurs patriotiques ont été exécutés de façon impeccable.

Plusieurs chœurs patriotiques ont été exécutés de façon impeccable.

Plusieurs chœurs patriotiques ont été exécutés de façon impeccable.

Plusieurs chœurs patriotiques ont été exécutés de façon impeccable.

Plusieurs chœurs patriotiques ont été exécutés de façon impeccable.

Plusieurs chœurs patriotiques ont été exécutés de façon impeccable.

Plusieurs chœurs patriotiques ont été exécutés de façon impeccable.

Plusieurs chœurs patriotiques ont été exécutés de façon impeccable.

Plusieurs chœurs patriotiques ont été exécutés de façon impeccable.

Plusieurs chœurs patriotiques ont été exécutés de façon impeccable.

Plusieurs chœurs patriotiques ont été exécutés de façon impeccable.

Plusieurs chœurs patriotiques ont été exécutés de façon impeccable.

Plusieurs chœurs patriotiques ont été exécutés de façon impeccable.

Plusieurs chœurs patriotiques ont été exécutés de façon impeccable.

tait le Conseil municipal et les fonctionnaires a été chantée par le chœur de jeunes filles formé par Mme Ausset. Les amateurs de belle musique ont eu le rare plaisir d'entendre à l'offertoire un violoniste de talent, M. Segol, 1er prix de la ville de Paris, jouer « Maria de Gounod, et à l'élevation, un Air de Melchior Seyna, accompagné à l'harmonium par Mme Ausset.

Après avoir adressé à ces deux artistes tous nos remerciements et notre admiration pour leur talent, nous ne pouvons que leur témoigner notre regret de n'avoir pas pu souligner l'occasion de les entendre.

Le soir à 16 heures, à la Mairie, les élèves des écoles, ont continué la fête patriotique. Après le chant de Victoire, chanté par le chœur de jeunes filles, les élèves de l'école de garçons, de l'école des filles, et de la classe enfantine, ont récité des poésies et chanté des chœurs patriotiques. Le nombre public qui assistait à la cérémonie, aura témoigné par ses applaudissements répétés, combien il appréciait leur jeune talent et l'enseignement donné par leurs maîtresses.

Après la lecture des noms des enfants de Castelfranc, morts pour la France, des départements et des citadins de la Marsaillaise, chantée par tous les enfants des écoles, clôture cette cérémonie.

Saint-Pantaléon

Manifestation patriotique. — Sur l'initiative de la jeunesse, il a été célébré, dimanche dernier, un grand service commémoratif pour tous les enfants de notre commune qui sont tombés au champ d'honneur.

La municipalité et la plus grande partie de la population ont tenu à assister à cette solennelle cérémonie à laquelle a procédé le vénéré curé de St-Pantaléon.

Cet office terminé, une procession a eu lieu et l'on s'est rendu au cimetière.

En tête du cortège figuraient tous les élèves de nos deux écoles, accompagnés de leur sympathiques maîtres.

Les prières liturgiques terminées, le programme, qui avait été élaboré par « l'Union des Grandes Associations », a été, dans son ensemble, complètement exécuté par les enfants.

Ensuite, M. Planacassagne, au nom de la municipalité, a prononcé l'allocation suivante :

Mesdames, Messieurs,

Le Gouvernement de la République ayant décidé que la date du 3 août, anniversaire de la grande guerre fut pour toutes les communes de France, une date historique de manifestation de reconnaissance envers les héros ; ici, nous ne pouvons pas rester indifférents et voilà pourquoi nous nous sommes réunis en ce lieu de repos éternel.

Je suis heureux de constater avec quel empressement, vous vous êtes rendus nombreux à l'appel qui vous a été adressé dans le but de glorifier les enfants, de notre chère commune, tombés au champ d'honneur.

Hélas ! on peut dire qu'un trop grand nombre de familles ont été éprouvées de fait de cette horrible guerre. Que de deuils et de vides elle a laissés parmi nous.

Honneur à ces héros qui sont tombés pour ne plus se relever et qui ont fait à la Patrie le suprême sacrifice, laissant après eux tant de milliers de vieux parents, de veuves et d'orphelins.

Leur mort pour nous une bien cruelle douleur, mais aussi une légitime fierté, car ils ont succombé pour la plus noble des causes : celle de la France et de l'humanité tout entière.

Je crois, en la circonstance, manquer à mon devoir, si je ne citais pas un poème bien connu, de notre immortel Victor Hugo, dédié à la mémoire des citoyens morts pour la liberté du peuple.

M. Planacassagne lit la superbe poésie de V. Hugo : « Ceux qui sont morts pour la Patrie ».

Avec le grand poète s'écrit M. Planacassagne inclinons-nous devant tant de cercueils et glorifions, en ce jour, les enfants de St-Pantaléon victimes du devoir.

Honneur et gloire à tous ces braves et que leur souvenir ne s'éloigne jamais parmi nous.

Le France leur sera toujours reconnaissante de s'être sacrifiés pour elle et ils seront inscrits au livre d'or consacrant les héros de la liberté.

Cette belle et touchante manifestation, qui a fait verser beaucoup de larmes a pris fin après l'absoute qui a été donnée par M. le curé.

ral de combattants ou démobilisés étendant son action sur l'arrondissement et non affilié à l'Entente.

Il est rappelé que l'Entente comprend les associations de blessés et réformés des combattants de l'arrondissement, de veuves, orphelins et ascendants. Chacune de ces associations est représentée par les membres de son Bureau au Conseil directeur de l'Entente, où prendront place dès leur désignation les membres du Bureau des Officiers.

Provisoirement, les officiers sont représentés à ce Conseil par M. le lieutenant Bru à Figeac, le lieutenant Mollié à Reyrevignes, le sous-lieutenant Delmas à Cardillac, le médecin aide-major Bonafé docteur à Figeac, ou par M. Marcenac, Président de l'Entente à Figeac.

Les adhésions sont reçues par M. Bru officier de complément à Figeac.

Une réunion aura lieu prochainement pour l'organisation définitive de la Société.

Gourdon

Colonie de vacances. — La coquette gare de Gourdon fut, le samedi matin 2 août à l'arrivée de l'express venant de Paris, réveillée par un afflux de petits voyageurs d'une exubérance peu commune ; dans des appels et des rires sonores plus de 60 enfants venaient en colonie dans notre région. La Société Lou Gorrit del Quercy, les envoyait soit chez de vieux parents, ou en placement familial dans les communes environnantes.

Déjà à Souillac une colonie y était descendue ; à Gourdon 2 faisaient de même (Gourdon-Frayssinet). Un important groupe restait dans le train allant jusqu'à Cahors.

Tous ces petits colons partis de la veille de Paris-Orsay allaient faire provision d'air et de santé dans nos belles vallées de la Dordogne, du Céou et du Lot.

Nous le pouvons qu'applaudir au succès et remercier sincèrement le comité des Colonies de Vacances Del Gorrit dans la personne de M. Charles Michaud, le Secrétaire général de l'œuvre et de MM. Salgues, Borie, Soulié, Delpon, Ascaron qui furent preuve d'un dévouement pour envoyer les petits Parisiens en Quercy.

Nos compatriotes du pays ne les oublieront pas.

Huissiers. — Les huissiers de l'arrondissement de Gourdon ont formé leur bureau qui est ainsi composé : Syndic : M. Manhes, huissier à Souillac. Trésorier : M. Chanut, huissier à Gourdon. Secrétaire : M. Duvert, huissier à Gourdon.

Rapporteur : M. Lestrade, huissier à Souillac. Membre : M. Solignac, huissier à Gramat.

Gendarmerie. — M. Plas, aspirant de gendarmerie, est nommé à Gourdon et commandera provisoirement les brigades de l'arrondissement.

Frayssinet le Gourdonnais

Colonie de vacances. — Avisé par M. P. Violet, Vice-président du Gorrit du Quercy, MM. Auguste Hébrard et Etienne Meulel se rendirent samedi dernier 2 courant, en gare de Gourdon pour y recevoir la colonie de Frayssinet formée et partie de Paris par le train de 19 h. 15 d'Orsay.

Tous les petits colons envoyés en placement familial étaient à 8 heures du matin rendus chez leurs parents nourriciers établis devant soupe chaude ou chocolat fumant, se restaurant d'une nuit de voyage.

Nous sommes heureux de signaler à nos compatriotes du pays que Lou Gorrit reprend l'œuvre d'avant guerre des petits parisiens dans le Midi, à dès cette année, envoyé dans le Lot, 214 enfants, dans 11 colonies différentes.

Toute notre reconnaissance au comité de l'œuvre.

Montfaucon

Une réunion de Poilus. — La conférence organisée par l'Association Générale du Lot des Mutilés et l'Union des Combattants du Lot a eu dans notre ville le plus grand succès.

Sous la présidence de M. Marty la séance fut ouverte. Le camarade mutilé Cavarroc remercia les poilus d'avoir répondu si nombreux à l'appel des deux associations, fit un pressant appel à l'union sacrée et présenta le poilu du fort de Vaux, le brave camarade Canon, celui qui ne se laisse pas de lutter.

Hier il lutta contre les boches, aujourd'hui contre le bolchevisme et autres théories destructrices de la Chère France. M. Canon prit la parole et après sa causerie un tonnerre d'applaudissements fut sa récompense et tout le monde s'efforça de serrer la main à l'ancien caporal du célèbre commandant Raynal.

Puis sur la proposition de tous les poilus présents le Bureau suivant fut nommé : Président, M. Marty ; Vice-Président, M. Robert ; Secrétaire, M. Bers ; Trésorier, M. Bergounioux ; Archiviste, M. Caussis.

Gramat

Des fêtes organisées par la jeunesse en l'honneur des combattants de la grande guerre auront lieu les 16, 17 et 18 août.

Au programme outre de nombreuses attractions figure une grande représentation en matinée donnée le 16 août, par une troupe d'artistes du théâtre Régane qui interprètera « La Paix chez soi » de Courteline et « L'Eté de la St-Martin » par Meilhac et Halévy.

Nul doute que cette séance attire de nombreux étrangers dans notre cité.

Nous mentionnons également qu'un service sera célébré à la mémoire des enfants du pays morts au champ d'honneur. Après la cérémonie, visite au cimetière où les tombes des militaires seront décorées et fleurées par les soins du Comité.

La fin des grèves en Angleterre

De Londres : Les grèves sont définitivement terminées, sauf celle des boulangers et celle des servantes de café dans l'est.

La vie chère

Troubles au Havre

Des troubles se sont produits ce matin au marché, au sujet du prix du beurre. Sur l'intervention de la police, le prix du beurre a été fixé à 4 fr. 50 la livre. Ce prix a été accepté par les vendeurs.

En Autriche-Hongrie LE COUP D'ETAT

De Vienne : On parle de la possibilité d'une nouvelle monarchie, mais le comte Androssy et le comte Apponyi viendraient au pouvoir.

Délégués hongrois à Paris

Les Cinq s'occupent de la Hongrie et accepteront vraisemblablement l'envoi à Paris des délégués hongrois.

On croit que les Roumains enverront prochainement une note à la Conférence.

Grande Pharmacie de la Croix Rouge

En face le Théâtre, CAHORS

La Phosphide Garnal

Remplace l'huile de foie de morue et les préparations ferrugineuses et iodées

Pour le traitement et la guérison des Maladies de la poitrine, Maladies des os Maladies des enfants, Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

Monsieur Louis ALAZARD

Entrepreneur de Fumisterie

Avis de décès

Madame veuve Louis ALAZARD ; Monsieur et Madame Georges ALAZARD et leur fille ; Monsieur Pierre ALAZARD ; Mademoiselle Juliette ALAZARD à Montauban ; Les familles BOURRIÈRES, ARNAUD-DET, DELLES, BALLEROY et les autres parents.

Ont la douleur de vous faire part du décès de

leur époux, père, grand-père, beau-père, beau-frère, oncle et cousin, décédé le 8 août 1919, dans sa 65^e année, muni des sacrements de l'Eglise.

Et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le dimanche 10 courant à 15 h. 3/4 en l'Eglise Cathédrale. Réunion à la maison mortuaire, 113, Bd Gambetta. Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur BORNES Jean ; Madame et Monsieur BORNES Auguste ; Madame et Monsieur FAIVRE Alphonse ; Madame veuve CAVALIÉ et sa famille ; Madame et Monsieur MONCONTI Alain et leurs enfants ; Madame veuve ANDRIEU Victor et sa famille ; Madame veuve DUBERT François et sa famille ; les familles ANDRIEU, BÉDUE et tous les autres parents, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME THÉRÈSE BORNES née Andrieu

leur épouse, mère, belle-mère, grand-mère, sœur, belle-sœur, tante et cousine, décédée le 8 août à l'âge de 53 ans, munie des sacrements de l'Eglise et les prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le dimanche 10 août à 15 heures du soir en l'Eglise St-Barthélémy.

Réunion à la maison mortuaire, 10, rue des Remparts.

Les Américains en Sibérie

De New York : Le service du recrutement américain cherche des volontaires pour envoyer en Sibérie.

Du bois à la place du charbon

De Zurich : Le gouvernement allemand a décidé de faire abattre les arbres nécessaires pour remplacer le charbon.

En Pologne

De Varsovie : Le premier haut-fourneau polonais a été mis hier en exploitation.

Les révoltes de la Révolution allemande

Le journal Freiheit dit que la révolution allemande a fait 15.000 victimes.

REMERCIEMENTS

M. LËSCH, Proviseur du Lycée Gambetta et ses enfants, adressent leurs remerciements émus à toutes les personnes qui leur ont donné tant de précieux témoignages de sympathie à l'occasion du deuil cruel qui les a frappés.

Conseil Pratique

Quelle que soit la cause de l'étouffement, qu'il provienne d'une crise d'asthme, d'un catarrhe, d'une bronchite chronique, de suites de pleurésie ou d'influenza, on est soulagé instantanément en faisant usage de la Poudre Louis Legras, ce merveilleux remède qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900.

AVIS DE DETTES

M. Pierre COULON, propriétaire à Labastide-Marnhaec, prévient le public qu'il ne répond pas des dettes que pourrait contracter sa femme, née Cécile DELPECH, résidant actuellement à Cahors.

ACHAT ET VENTE

d'immeubles, propriétés, maisons, fonds de commerce

J. DELLARD

Bureau : 1, rue du maréchal Joffre et 4, rue Coty, Cahors

USINE D'ANGÉLY

On demande des ouvriers et ouvrières

S'adresser 129, Bd Gambetta.

Etablissements BRUEL, Fils

SOULLAC (Lot)

ATELIERS DE RÉPARATIONS D'AUTOMOBILES ET MOTEURS

Sous la direction de M. JULLIA Mécanicien-spécialiste des 1^{ers} maisons de construction de Paris

Réparations et mise au point de tous véhicules et moteurs. — Pièces détachées. — Soudure autogène. — Travaux de tour. — Réparations de carrosseries. — Garnitures de capotages. — Remise en état de magnétos. — Réparations et charges d'accumulateurs. — Accessoires. — Pneumatiques. — Bougies. — Transports marchandises par camions automobiles. — Locations de voitures automobiles pour courses et tourisme.

Télégrammes : BRUEL, Souillac. TÉLÉPHONE : 4.

ON ACHÈTERAIT

Aux environs de Cahors, vignes avec arbres fruitiers et maisonnette, contenance un hectare environ.

Donner détail et prix au bureau du journal.

JE SUIS ACHÈTEUR

Vendeur, échangeur de chiens

Ecire : RESSAYRE, à Masclat Lamothe-Fénelon (Lot)

On demande

DE BONNES BRODEUSES, bien rétribuées, adresser suite échantillons.

Mme Boivin, ruede la Grenette, Louhans, (Saône-et-Loire).

A VENDRE à l'amiable

UN IMMEUBLE près la gare de Cahors loué à M. SINGOU, maître d'hôtel. S'adresser à Me DURRANC, notaire à Cahors.

JE SUIS ACHÈTEUR

de PROPRIÉTÉS de rapport même très importantes

L. VITRAC, banquier à Sarlat

LE MARIAGE DE MADEMOISELLE GIMEL Dactylographe

Par René Bazin De l'Académie Française

LE CAHIER

« Nous avions repris la promenade, et, jusqu'à la place de la Concorde, il me fit sa réponse. Je l'avais peiné. Il fut ardent, rude, passionné, un peu piqueux, — j'aime ça, — dans sa façon d'accuser le coup. Il me dit qu'il s'était juré de n'épouser qu'une femme qui ne rougit pas de la modeste famille des Morand, qu'une femme brave, habituée au travail, ingénieuse à vaincre la vie, et, en même temps, jolie, distinguée, pour qu'elle pût faire quelques visites, — les règlements, — vive d'esprit, pas embarrassée... »

« C'est donc bien vous que je cherchais, Mademoiselle. A présent, si je ne dois pas vous plaire, je préfère le savoir tout de suite ; ma demande ou ma personne vous paraît peut-être ridicule... Dites-le-moi. »

« Est-ce que je vous le demande, Mademoiselle ? »

« Mais oui ! »

« Pas du tout ; je demande à vous revoir. »

« Alors, nous sommes d'accord. Voulez-vous venir, demain, chez ma mère ? Il faut qu'elle soit avertie. »

« Non ! »

« Je ne peux cependant pas... »

« Si vous pouvez retarder... Je vous supplie de revenir ici, demain, de me connaître avant de consulter une autre personne, fût-ce votre mère. C'est beaucoup vous demander ? »

« Je l'ai considéré, un moment, de tous mes yeux, de tout mon cœur, de toute ma bonne foi inquiète, et j'ai trouvé au fond de ce regard, tant de décision, de loyauté et d'amour, que je n'ai plus hésité. »

« Oui, Monsieur, c'est beaucoup me demander. Elle est digne de tout savoir. Mais je veux bien. Je ne parlerai pas. Je reviendrai. A demain ! »

« Je lui ai tendu la main, sérieusement. J'ai cru qu'il allait la baiser. Il l'a serrée légèrement, respectueusement, et je suis partie. »

« Je ne sais pas comment j'ai pu avoir encore la présence d'esprit de bien marcher, en descendant la rampe, en traversant la place. Je devinais son âme. J'étais enveloppée dans sa pensée qu'il avait jetée sur moi. Et j'avais envie d'écarter les mailles avec la main. Je ne me suis pas détournée une seule fois. Mais je suis sûre qu'il est resté là, au coin, à côté de l'escalier qui sert d'entrée pendant

l'Exposition canine, jusqu'à ce que j'eusse disparu par la rue Royale... »

« Maman écoutait, sur le palier, pour être plus vite avertie de mon retour. Elle a presque crié, en reconnaissant mon pas et mon chapeau. Et j'ai dit, d'un étage à l'autre, la tête levée : — Ma pauvre maman, nous avons veillé à la banque... Qu'écrivez-vous à vous inquiéter ?... La maison lance un gros emprunt péruvien, après-demain. »

« Sacré Pérou ! a-t-elle répondu du haut de la rampe. M'en a-t-il fait faire du nauvais sang ! »

Mercredi, 17 juillet.

« Je l'ai revu. Quand on se voit une première fois, l'émotion, l'immensité de l'inconnu, entre deux êtres qui ont vécu loin l'un de l'autre, la crainte de trop se confier, — chez moi, du moins, — font de la première rencontre de ceux qui croient s'aimer un mélange d'effusion et de diplomatie, une parade un peu, une recherche inquiète de la permission d'aimer, une sorte d'examen, qu'on sent trop redoutable pour qu'il soit tout à fait doux. On joue son cœur, son repos, ses rêves, on joue une famille qui n'est pas née et plus encore. J'avais le sentiment si vif de ce péril où nous sommes, au moment où nous allons aimer, que je retenais tout le temps, non seulement mes mots, mais avec la main. Je ne me suis pas détournée une seule fois. Mais je suis sûre qu'il est resté là, au coin, à côté de l'escalier qui sert d'entrée pendant

que j'avais peur d'être obligée, l'instant après, de me retirer, de redevenir la petite dactylographe qui n'est pas facile à marier, parce qu'elle a l'ambition d'épouser un homme « très bien ».

« Je commence à croire qu'il est vraiment très bien. Notre seconde entrevue a été moins longue, mais plus intime ; nous avions l'un et l'autre, moins de crainte de nous être trompés. J'avais mis mon corsage de linon blanc, qui a un empiècement de broderie à jour, et, dans le ruban cerise noué autour de mon cou, j'avais passé un brin de réséda. C'est une fleur fine, et fidèle jusqu'au bout : ça meurt, mais ça ne s'effeuille pas. M. Morand a tout de suite aperçu le réséda, parce qu'il a regardé mon petit cou blanc et mes épaules, et il m'a dit :

« La fleur que j'aime le mieux, tout justement, Mademoiselle ! Chez nous, à la maison du Valroumey, ma mère sème tous les ans du réséda dans une plate-bande, toutes les années, qui embaume la vallée. »

« Elle est petite, alors, la vallée ? »

« Non, très grande. Un être de rien, un brin de lavande ou de réséda, mais qui a une âme très parfumée, quelle puissance, et comme elle va loin ! »

« Vous êtes poète ? »

« Non, je suis heureux. »

« Les bonnet, sur le banc, étaient au complet. Elles ont ri, en nous voyant, et nous aussi, nous avons ri. Ça devenait gênant. J'ai proposé à M. Louis Morand de nous promener sur le côté de la terrasse qui longe la pla-

ce de la Concorde. Il a accepté. C'est un grand point que de s'entendre sur le chemin. Tout de suite après, nous sommes devenus graves. Oui, tous les deux ensemble, et presque tristes. Pendant un long moment, nous avons cessé d'être jeunes et de sentir que nous étions amis. Est-ce ainsi pour tout le monde ? Peut-être. Nous étions comme ceux qui arrivent au quai d'embarquement, et qui s'arrêtent, moins désireux de la route, pleins de questions sur la mer, et sur le bateau, et sur le vent. Tout à l'heure, un pas de plus, il ne sera plus temps. Nous avions prévu cette minute-là, l'un et l'autre, mais elle était venue, soudain. Lui, il m'a interrogée sur mon enfance, mon caractère, mes goûts, et, moi, je lui ai demandé :

« — Que dirait votre mère, si vous lui parliez de votre projet, Monsieur ? Elle ne me trouverait pas de son monde. »

« Elle est fille d'un tout petit propriétaire. »

« — Elle était femme d'un conducteur des ponts-et-chaussées. »

« — C'est un fonctionnaire bien modeste. Je vous garantis le consentement de ma mère, Mademoiselle, et, mieux, son adoration. »

« Je le remerciais d'un regard, et je vis qu'il palissait, parce que le regard était doux, c'est un tendre, cet homme qui a l'air dur. Je voulais savoir une chose infiniment délicate : j'ai profité de l'émotion. »

« — Les mots que je devine, que je sens tout près de vous sont très beaux ; ne les dites pas, cependant, Monsieur ; »

(A suivre).

Chemin de fer de Paris à Orléans

Rétablissement pour la saison d'été 1919 des billets d'aller et retour collectifs de famille.

Ces billets, émis du 15 juin au 30 septembre 1919 inclus, seront valables, quelle que soit la date de délivrance, jusqu'au 5 novembre inclus.

Tout billet de famille doit comprendre obligatoirement un ou plusieurs enfants mineurs non mariés.

Il peut comprendre en outre : 1° Leurs sœurs majeures mais non mariées, deux de leurs ascendants au maximum (père, mère, grand-père, grand-mère, beau-père, belle-mère) ; 2° Un ou une domestique pour l'ensemble de la famille et une nourrice pour tout enfant de moins de trois ans.

Les orphelins de père et de mère sont assimilés aux enfants des personnes qui les ont recueillis.

Les titulaires des billets seront tenus de voyager dans le même train à l'aller et au retour.

Pour tous renseignements et autres conditions, s'adresser aux gares et bureaux de ville de la Compagnie.

est un diurétique, un purgatif et un vomitif. On l'a administrée à la dose de 1 à 4 grammes de suc frais dans une tasse de lait ou de bouillon, dans le traitement de l'hydropisie, des scrofules, de l'ictère ou jaunisse.

La racine de chélide, sèche, a servi longtemps à la fabrication d'un bon apéritif et on l'a recommandée contre les obstructions, infusée dans du vin blanc.

Absorbé à doses trop fortes, le suc de la chélide provoque, au delà, des hallucinations et la mort.

En cas d'empoisonnement par la chélide, on fait cesser l'irritation locale en faisant absorber au malade de l'eau tiède additionnée de miel ou de blanc d'œuf et en provoquant des vomissements, au moyen d'une plume ou d'un doigt dans la gorge, mais jamais par l'emploi de l'émétique, dont l'effet irritant s'ajouterait à celui de la chélide.

On retire des feuilles et des fleurs de cette plante une matière colorante, jaune, appelée chélideoxanthine.

Serge DAVRIL.

Bibliographie

Lire dans le dernier numéro des *Annales d'amusement* fantaisies de Sacha Guitry et Miguel Zamacois ; une étude sur l'œuvre de Maurice Maeterlinck ; des pages de Lucie Delarue-Mardrus, Gérard d'Houville, Marie Star, Pierre Loti, Paul Gaultier ; les articles de Mgr Herscher, de Georges Goyau, de Bonhomme Chryste ; la suite du roman inédit de Paul Bourget ; un morceau de musique extrait de la *Fête triomphale*, de Reynaldo Hahn et Saint-Georges de Bouhélier ; des vers de Paul Géraud ; un conte de Francis de Miomandre...

Nombreuses illustrations en héliogravure. Vente partout. Le N° : 40 centimes.

« La Femme et l'Enfant »

Sommaire du n° 20 (1^{er} août 1919). Les maîtres d'école aiment-ils les écoliers ? Dr Jacques Bertillon. — Les belles familles françaises. — Vision d'apothéose, Paul Coquemard. — Aux mères de France, Edouard Herriot. — Le « Vol de la Marseillaise », Paul Chauvin. — Congrès national de la natalité, (Nancy, 25 septembre 1919). — Pour nos fils : l'École Estienne. — La statue vivante, Jean Rameau. — Le livre de François (X), instruction religieuse, Mme Comollet-Sue. — Le coin des Maman, bonnes vacances, Cornélie. — Courrier de quinzaine, G. G. Rose-Goudin. — L'art et le goût au Foyer (X), Manon Roland. — Les contes de la grand-mère, Agathe et Toto (suite), Agathe Meynier. — Les sports de « La Femme et l'Enfant », Rodolphe Trachet. — Nous apprenons l'Anglais (XII^e leçon, nouvelle série), Jane Ayre. — La vie littéraire, Paul Chauvin.

Economie ménagère et domestique, des conserves de tomates. — Dans la maison, installations à la campagne. — Pharmacie domestique. — Soins d'hygiène et de beauté. — La mode pour les petits et pour

les grands, Jacqueline Fortier. — Petite correspondance, la Finette.

Abonnements : 15 fr. par an, 29, rue de Tournon, Paris VI^e.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 2 août

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

Enquête de « la Revue Hebdomadaire » : Commandant de la Rocque, IV. Le retour à l'armée. — Maurice Rondet-Saint, Directeur de la Ligue maritime française, Au Paraguay. — Georges Grappe, En relisant Robinson Crusoe. — André Bellessort, Virgile : III. Les Géorgiques. Les labours. — Robert-Hugh Benson, Le Poltron (IX). (Traduit de l'anglais par M. Reynaldo Hahn). — Fernand Laudet, de l'Institut, « Roma Beata ».

En souvenir des Victoires de la Marne. Les Faits et les Idées au jour le jour. — Vie mondaine.

PARTIE ILLUSTRÉE

L'Instantané, partie illustrée de la Revue Hebdomadaire, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.



LA REVUE NOS LOISIRS

Reparait complètement transformée. Les plus célèbres écrivains y collaborent. Elle devient

LA GRANDE REVUE LITTÉRAIRE FRANÇAISE

36 pages, nombreuses illustrations

Premier Numéro : 15 Juillet,

Prix : UN FRANC

Vient de paraître :

Le Poilu

ou

« La Paix, Poilus ! »

Chant populaire de la Grande guerre.

Prix : 25 centimes.

Chez l'auteur, Adrien DEBONS, Caussade (T.-et-G.)

LA NATURE

Le traité de paix signé, il est nécessaire de connaître exactement les pertes territoriales de l'Allemagne. La Nature de cette semaine contient une bonne étude à ce sujet accompagnée de 5 cartes tracées d'après les originaux du traité de paix et précisant les nouvelles frontières.

D'autres articles sont consacrés à l'examen des métaux aux rayons X, tel qu'il est pratiqué au Creusot ; à un nouveau procédé permettant de mesurer le relief du sol d'après les photographies stéréoscopiques prises en avion ; à une courte discussion sur l'origine des radis ; à la description de travaux archéologiques récentes en Egypte.

Un nouveau gouvernail remarquablement ingénieux est figuré et expliqué en détail.

Dans le supplément : exposé de la situation actuelle des voies de communication des régions libérées ; comment acheter les fraises, etc.

LA NATURE. — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

ÉTUDE

DE M^{re} BOUYSSOU Jean-Léon

licencié en droit

NOTAIRE A CAHORS (LOT)

gérant de l'étude de M^{re} REY,

notaire à St-Géry (Lot)

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

le Vendredi 15 août à 9 h. du m.

à St-Géry (Lot)

D'un mobilier comprenant : Diverses tables, chaises, buffets, pendule à caisse, ustensiles de cuisine, assiettes, plats, verres, cuillères et fourchettes, armoire lingerie, table de nuit, glaces, table toilette et garniture, lits garnis de sommiers, couvertures, matelas, couvre-pieds, draps de lit, machine à sulfater, une cuve, une auge en pierre, échelles, chaudrons, fontaine en cuivre, casseroles en cuivre.

Par le ministère de M^{re} BOUYSSOU, notaire à Cahors, gérant de l'étude de M^{re} REY, notaire à St-Géry, au plus offrant et dernier enchérisseur et aux conditions ordinaires des ventes aux enchères publiques.

Les acquéreurs prendront livraison à l'instant même des objets qui leur seront adjugés, dans l'état où ils seront, et en payeront immédiatement le prix augmenté de dix pour cent du dit prix, pour frais de vente.

Aucune réclamation ne pourra avoir lieu après l'adjudication.

Le Gérant : A. COUESLANT.

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé).

Etude de M^{re} DURRANC

NOTAIRE A CAHORS

Publication édictée par les articles 55 et 61 des lois des 24 juillet 1867 et 1^{er} août 1893.

Dissolution de Société :

I. Suivant acte sous seing privé en date à Septfonds (Tarn-et-Garonne), du 25 juillet 1919, dont l'un des originaux a été déposé pour minute en l'étude de M^{re} DURRANC, notaire à Cahors, le 31 juillet 1919, la Société en nom collectif « Gilles LACAN et ses fils », ayant pour objet la fabrication et la vente des chapeaux de paille, constituée pour quinze années à compter du 1^{er} octobre 1913, suivant acte reçu par ledit M^{re} DURRANC, le 1^{er} octobre 1913, avec siège social à Septfonds et succursale à Cahors, au capital de 215.000 francs, entre M. Gilles LACAN et ses fils

Marcel LACAN et Roger LACAN, tous domiciliés à Septfonds, a été dissoute à compter du 25 juillet 1919, à l'égard de M. Marcel LACAN qui a cédé tous ses droits sociaux à ses associés.

II. Suivant acte reçu par M^{re} DURRANC, notaire à Cahors, le 4 août 1919, ladite Société a été dissoute entre M. Gilles LACAN et M. Roger LACAN et ce dernier a été seul chargé de la liquidation.

Quatre expéditions dudit acte de dépôt d'acte sous seing privé et d'acte de dissolution ont été déposées le huit juillet 1919 savoir : l'une au greffe du Tribunal de commerce de Montauban, l'une au greffe de la Justice de paix de Caussade, l'une au greffe du Tribunal de commerce de Cahors et l'autre au greffe de la Justice de paix du canton nord de Cahors.

Pour extrait et mention :

V. DURRANC, notaire.

PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE

CAHORS -- 97, Boulevard Gambetta -- CAHORS

Pharmacie spécialement recommandée

pour la préparation des ordonnances

LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodofannique phosphatée

Remplace l'huile de Foie de Morue

| PHARMACIE | DROGUERIE HERBORISTERIE | ACCESSOIRES |
|--|--|--|
| Lait condensé sucré. Chocolat. Cacao sucré et non sucré. Glycérophosphate de chaux granulé. Kola granulée. Alcool de Menthe. Eau de Cologne. Savon de Toilette. | Acide chlorhydrique. Acide sulfurique. Alcool dénaturé. Acide tartrique. Tanin à l'alcool. Extrait de Javel. Essence de térébenthine. Huile de Ricin. | BANDAGES HERNIAIRES. Ceintures ventrières. Ceintures de grossesse. Douche d'Esmarck. Bas à varices. Tire-lait. Biberons. Bouts de sein. |

Laboratoire d'analyse et de stérilisation

ETUVE ET AUTOCLAVE

Etude de M^{re} Jean MERIC, avoué à Cahors, 5, rue Georges Clemenceau, 5, Successeur de M^{es} CHATONET et LACOSSE

VENTE D'IMMEUBLES

appartenant à un interdit

et situés dans la commune de Marminiac, canton de Cazals

La vente aura lieu à l'audience des criées et de vacations du Tribunal civil de première instance de Cahors, au Palais de justice de la dite ville et par-devant Monsieur le Président d'audience, commis à ces fins, le SAMEDI SIX SEPTEMBRE MIL NEUF CENT DIX-NEUF, à UNE HEURE ET DEMIE de l'après-midi.

On fait savoir à qui il appartient :

Qu'en vertu et en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Cahors le quatre juillet mil neuf cent dix-neuf, enregistré, homologué deux délibérations du conseil de famille de l'interdit Adrien DELMAS, demeurant à Lascassettes, commune de Marminiac, tenus sous la présidence de Monsieur le Juge de paix du canton de Cazals, en date des premier mai et dix-neuf juin mil neuf cent dix-neuf, aussi enregistrés.

Et aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur Jean-Pierre CASTANIE, propriétaire cultivateur, demeurant au lieu des « Mourlanies », commune de Marminiac, agissant en qualité de subrogé tuteur de l'interdit Adrien DELMAS, demeurant à Lascassettes, commune de Marminiac, mais remplissant les fonctions de tuteur du dit interdit à raison de l'opposition d'intérêts existant entre le dit interdit et sa mère Jeanne LAGARDE, veuve Jean-Robert DELMAS, demeurant avec lui à Lascassettes, commune de Marminiac, sa tutrice naturelle et légale,

Lequel Monsieur CASTANIE, qualités, a pour avoué constitué près le Tribunal civil de première instance de Cahors, Maître Jean MERIC, demeurant dite ville, rue Georges Clemenceau, N° 5, et fait éléction de domicile en son étude.

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Adrien DELMAS, propriétaire cultivateur, demeurant et domicilié à Rigal Bas, commune de Gindou, canton de Cazals,

pris en qualité de subrogé tuteur ad hoc de l'interdit Adrien DELMAS sus-nommé.

Il sera procédé le SAMEDI SIX SEPTEMBRE MIL NEUF CENT DIX-NEUF, à UNE HEURE ET DEMIE de l'après-midi (treize heures et demie), à l'audience des criées et de vacations du Tribunal civil de Cahors, au Palais de justice de la dite ville et par-devant Monsieur le Président d'audience à ces fins commis.

A la vente au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles dont la désignation sommaire suit, telle qu'elle résulte du jugement ordonnant la vente et qu'elle a été reproduite dans le Cahier des charges dressé pour parvenir à la vente et déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors où toute personne peut en prendre communication sans frais.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES MIS EN VENTE

Biens situés sur le territoire de la commune de Marminiac

ARTICLE PREMIER

Une partie de maison d'habitation et d'une grange et étable à beccus situées aux Cazettes commune de Marminiac, avec étables, hangar, remise, citerne, cour, puits, dépendances et jardin au même

lieu le tout contigu, formant partie des numéros cent trente-un et cent trente-deux (131 p et 132 p) de la section B, du plan cadastral de la dite commune, d'une contenance approximative de six ares quatre-vingt centiares, confrontant à partie de maison, grange, cour, jardin et patus de François Bataille, à l'ancien communal du village et à chemin.

ARTICLE DEUX

Droits de l'interdit sur le numéro deux cent cinquante-six (256) du plan cadastral de la dite commune, pour une contenance de vingt-cinq ares soixante-dix centiares.

ARTICLE TROIS

Une pièce de fonds, en nature de friche plantée de chênes, inscrite au plan cadastral de la commune de Marminiac, sous la désignation de « La Borde », appelée communément « l'article de Jean-Pierre », formant les numéros deux cent treize et deux cent quatorze (213 et 214) section B d'une contenance approximative de un hectare dix ares quatre-vingt-dix centiares, confrontant à ancien communal, à chemin de l'ancienne propriété Martel, à propriété Servantie et à pièce de terre et friche comprise sous l'article six ci-après désignée.

ARTICLE QUATRE

Un article en nature de friche plantée de quelques chênes, situé aussi au terroir des Cazettes commune de Marminiac, appelé « Le Causse » et « Frejaville », inscrit sous les numéros cent tren-

te-sept partie (137 p) cent quarante (140), cent quarante-un (141) et cent quarante-deux (142) section B du dit plan cadastral, confrontant à route, ancien chemin et à propriétés Marès et Destrels.

ARTICLE CINQ

Une pièce en nature de friche, pâture et bois située aux Cazettes, appelée « La Roumégade et la Pièce des dames », formant les numéros deux cent cinquante-cinq (255), deux cent cinquante-sept (257), deux cent cinquante-huit (258) et deux cent cinquante-neuf (259) de la section B du plan cadastral de la commune de Marminiac, d'une contenance de soixante-six ares quatre-vingt-dix centiares environ ; confrontant à Servantie, Bataille et ancien communal.

ARTICLE SIX

Une pièce de fonds en nature de terre labourable et friche formant les numéros deux cent dix-huit (218), deux cent dix-neuf (219) et deux cent vingt (220) section B situés au lieu des Cazettes, confrontant à la pièce figurant à l'article trois de la désignation, à l'ancien communal et à propriété Servantie.

ARTICLE SEPT

Une parcelle de terre et pré, plantée de quelques rangées de vigne, située au lieu de Valadié, commune de Marminiac, inscrite sous le numéro cent treize (113) section F du plan cadastral de la dite commune, confrontant à venue Cambon, Lalande, Delrieu et chemin public, d'une contenance

approximative de soixante-treize ares quarante centiares.

ARTICLE HUIT

Une parcelle de terre située au même lieu de Valadié dite commune de Marminiac, actuellement en prairie, inscrite sous le numéro cent douze partie (112 p) section F du plan cadastral de la dite commune, d'une contenance de quinze ares quatre-vingt-dix centiares.

ARTICLE NEUF

Un article en nature de châtaigneraie et bois, situé au lieu du Pech, même commune de Marminiac, inscrite sous les numéros six cent cinquante-sept (657) et six cent cinquante-huit (658), section F du plan cadastral de la dite commune, d'une contenance approximative de quarante-deux ares vingt centiares.

ARTICLE DIX

Un bois situé au lieu dit « Cros du Noyer », dite commune de Marminiac, formant le numéro cent (100) de la section D du plan cadastral de la dite commune d'une contenance de soixante-quatorze ares trente centiares.

LOTISSEMENT

ET MISES A PRIX Les immeubles ci-dessus décrits et désignés seront mis en vente en trois lots dont la formation et les mises à prix sont les suivantes :

PREMIER LOT

Le premier lot comprendra les immeubles figurant sous les articles un, deux, trois et quatre de la désignation ci-dessus et sera mis en vente sur la mise à prix de mille francs, ci 1.000 fr.

DEUXIEME LOT

Le deuxième lot comprendra les immeubles figurant sous les articles cinq et six de la désignation ci-dessus et sera mis en vente sur la mise à prix de huit cents francs, ci 800 fr.

TROISIEME LOT

Le troisième lot comprendra les immeubles figurant sous les articles sept, huit, neuf et dix de la désignation ci-dessus et sera mis en vente sur la mise à prix de quatre mille cinq cents francs, ci 4.500 fr.

Total des mises à prix six mille trois cents francs, ci 6.300 fr.

BAISSE DE MISE A PRIX

Dans le cas où il ne surviendrait pas d'enchères sur les mises à prix ci-dessus fixées, Monsieur le Président d'audience, commis pour recevoir les enchères par le jugement qui a ordonné la vente, est autorisé à baisser indéfiniment les dites mises à prix.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais exposés jusqu'au jour de la vente seront, en conformité du jugement qui a ordonné la vente, payés par les adjudicataires au marc le franc et en diminution de leur prix dans les dix jours de l'adjudication.

Fait et dressé le présent extrait par moi avoué de la partie poursuivante soussigné.

Cahors le huit août mil neuf cent dix-neuf.

L'avoué poursuivant
signé : J. MERIC

Enregistré à Cahors le quatre-vingt-trois centimes, décimes compris.

Le Receveur
signé : PONCHARRAU

Pour plus amples renseignements s'adresser à M^{re} MERIC, avoué poursuivant le quel, comme tous autres avoués occupant près le même tribunal pourra être chargé d'enchérir.